

Prison de Porrentruy

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type d'établissement	Détention provisoire et pour motif de sûreté, Peine privative de liberté, Détention en exécution administrative selon la LEtr
Adresse	Le Château 9
Ville	Porrentruy
Code postal	2900
Canton	Jura
Téléphone(s)	032 420 90 10
Fax	032 420 90 11
Email	prison@jura.ch
Site web	https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DIN/JUR/Prison-de-Porrentruy/Prison-de-Porrentruy.html
Capacité hommes	18
Capacité totale	18
Informations pour l'accès à la prison: description brève (quelle autoroute, quelle sortie, quelle route, ...)	Prendre l'autoroute A16 jusqu'à la sortie 5-Porrentruy-Est vers Porrentruy-Est/Alle. Continuer sur Route de Bressaucourt/Route d'Alle, Route 6 et Route de Belfort en direction de Chemin du Château.
Transports publics mènent à la prison (bus, train, taxi), depuis quelle ville principale?	Depuis la gare de Porrentruy, prendre le bus 78 direction Chevenez, Les Moissons, le bus 71 direction Bure, Casernes, le bus 73 direction Damvant, église jusqu'à l'arrêt Porrentruy, ville, puis marcher environ 400 mètres (environ 5 minutes).
Nom de l'arrêt de bus? De la gare?	Porrentruy, ville.
Navette? Si oui, où la prendre?	Non
Partie du parcours à effectuer à pied? Si oui, sur quelle distance?	Oui, 400 mètres (environ 5 minutes)
Parking	Oui, à 50 mètres
La Fondation REPR intervient-elle ?	Non

VISITES

Parloirs individuels (le(s) visiteur(s) est(sont) seul(s) dans une salle avec le détenu)

Nom de ce type de parloir dans votre établissement	Parloir (vitré en détention avant jugement et non-vitré en exécution de peine)
Parloirs individuels disponibles ?	Oui
Ce parloir est-il vitré?	Oui
Horaires Lundi	-
Horaires mardi	-
Horaires mercredi	-
Horaires jeudi	-
Horaires vendredi	-
Horaires samedi	De 08h30 à 10h30 ou de 14h00 à 16h30
Horaires dimanche	De 08h30 à 10h30 ou de 14h00 à 16h30
Fréquence hebdomadaire maximum possible	1 fois par semaine
Durée de la visite	30 minutes le premier mois, mais dès le deuxième mois de détention elles peuvent durer 1 heure
Visites prolongées?	Non
Nombre de visiteurs maximum pour chaque personne détenue (adultes et enfants) par visite	2 adultes et 2 enfants de moins de 10 ans (un enfant plus âgé compte comme un adulte)
Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Oui
Si oui, comment sont-ils comptabilisés ? Est-ce que cela varie en fonction de leur âge ?	Les enfants comptent comme des enfants jusqu'à 10 ans, puis comme des adultes à partir de 11 ans.
Combien d'enfants en visite en même temps au maximum?	3 enfants au maximum, à condition que le troisième prenne la place d'un adulte
Un accompagnement est-il obligatoire? Si oui, par qui (famille	Oui, par la famille proche

proche)?

Mode de surveillance de la salle	Vidéosurveillance
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de parloir	Aucune, si ce n'est que le parloir se déroule différemment selon l'autorité de visite de la personne détenue (ex. en détention avant jugement, il s'agit d'un parloir vitré)
Autorisation délivrée par	Détention avant jugement : Ministère Public / Exécution de peine : direction de l'établissement
Démarche et mode de réservation	Demander par écrit une autorisation de visite à l'autorité compétente (Ministère Public ou établissement), puis prendre rendez-vous auprès du numéro de téléphone de la centrale (032 420 90 10)
La réservation doit être effectuée combien de temps avant la visite?	Au minimum 24 heures à l'avance
Réservation par téléphone (numéro et horaires)	032 420 90 10, tous les jours
Réservation par fax (numéro)	Non
Réservation par mail (adresse mail)	Non
Réservation par courrier (adresse)	Non
Réservation directe sur le lieu de détention (horaires)	Oui, pendant la visite pour la suivante
Documents à présenter sur le lieu de détention	Pièce d'identité valable et autorisation de visite. Sont acceptés : passeport, carte d'identité suisse, carte d'identité étrangère, permis de séjour suisse (B, C, F), permis de conduire suisse. Ne sont pas acceptés : permis de séjour édité dans un autre pays, permis de conduire étranger.

Parloirs communs (les visiteurs sont dans une salle commune avec d'autres détenus)

Parloirs communs disponibles ?	Non
Ce parloir est-il vitré?	Non
Visites prolongées?	Non
Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Non

Parloirs familiaux (plusieurs membres de la famille du détenu, dans un espace réservé pour)

Parloirs familiaux disponibles ?	Non
Les enfants peuvent-ils venir à ce type de parloir ?	Non

Parloirs intimes

Les informations ont été fournies à REPR par l'ensemble des établissements romands. Elles sont présentées à titre informatif, mais sont susceptibles d'évoluer. N'hésitez pas à prendre contact avec REPR pour toute question. Dernière mise à jour : 16-04-2023

Parloirs intimes disponibles ?	Non
Questions autour des enfants	
L'enfant ou les enfants peuvent-ils apporter des effets personnels au parloir (dessins, carnet de notes, crayons, peluches...) ?	Oui, mais tout est contrôlé
Y a-t-il des jeux dans la salle de visite? Si oui de quel type?	Oui, puzzles et livres
Les enfants peuvent-ils avoir un contact physique avec leur parent détenu (par exemple s'asseoir sur les genoux?)	Oui (dans les parloirs non-vitrés)

CONTACTS

Contacts téléphoniques et Internet	
Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part de la personne détenue?	Oui
Si oui, Fréquence hebdomadaire	Détention avant jugement: une fois par semaine. En exécution: libre pendant les heures d'ouverture des cellules.
Modalités d'utilisation et restrictions (prix, accès libre?)	La personne détenue doit payer sa communication
La conversation est-elle écoutée ou enregistrée par l'autorité compétente?	Oui, par l'établissement
Durée	15 minutes pour la détention avant jugement, libre pendant les heures d'ouverture des cellules en exécution de peine
Horaires	Samedi ou dimanche en fonction des disponibilités
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact (autorisation)	Obtenir une autorisation du juge en cas de détention avant jugement
La personne détenue peut-il appeler le 0800 233 233?	Oui
Y a-t-il des possibilités de contacts téléphoniques de la part des proches?	Oui

Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Uniquement en cas d'urgence (et après contact et accord préalables avec le juge)
Y a-t-il accès à Internet?	Non
Y a-t-il des possibilités de contact par Skype?	Non
Contacts par courrier postal	
Y a-t-il des possibilités de contacts par courrier de la part des personnes détenues?	Oui
Si oui, Fréquence maximum	Illimitée
Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente?	Oui, par l'autorité compétente ou l'établissement
Conditions particulières pour l'obtention de ce type de contact	Avoir assez d'argent pour payer les timbres
Y a-t-il des possibilités de contact par courrier de la part des proches par poste?	Oui
Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?	Nom et prénom de la personne détenue, Prison de Porrentruy, Le Château 9, 2900 Porrentruy
Sur le lieu de détention?	Oui
Si oui, Fréquence	Illimitée
Le courrier est-il contrôlé par l'établissement et/ou l'autorité compétente?	Oui, par l'autorité compétente ou par l'établissement
Horaires	Horaires de bureau
Y a-t-il la possibilité d'envoyer des paquets par la poste?	Oui
Si oui, à quelle adresse faut-il envoyer?	Nom et prénom de la personne détenue, Prison de Porrentruy, Le Château 9, 2900 Porrentruy
Si oui, Combien maximum par année?	12
Y a-t-il des périodes spécifiques?	Non

Poids ou quantité maximum?	5kg
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	Produits autorisés : vêtements, livres, brochures, magazines, quotidiens
Peut-on apporter des paquets directement à la prison (en dehors des visites)?	Oui
Si oui, y a-t-il des horaires spécifiques?	Pendant les horaires de bureau
Combien maximum par année?	12
Poids ou quantité maximum?	5kg
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	Produits autorisés : vêtements, livres, brochures, magazines, quotidiens
Peut-on apporter des paquets lors des visites?	Oui
Si oui, y a-t-il des horaires spécifiques?	Avant la visite uniquement
Combien maximum par année?	12
Poids ou quantité maximum?	5kg
Liste des produits autorisés/interdits (fichier joint avec liste)	Produits autorisés : vêtements, livres, brochures, magazines, quotidiens
dépôt d'argent	
Les visites peuvent-elles déposer de l'argent pour la personne détenue?	Oui
Si oui, selon quelles modalités?	Il s'agit d'argent pour pouvoir faire des achats à l'intérieur (ex. cigarettes, nourriture, boissons)
Moyens	Francs suisses ou Euros, en argent comptant uniquement
A la prison directement?	Oui
Si oui, selon quels horaires?	Pendant les horaires de bureau et avant les visites
Pendant les visites?	Oui

Par compte bancaire (adresse et numéro de compte bancaire)	Non
Par compte postal (adresse et numéro de compte postal)	Trésorerie générale, 2800 Delémont - CCP 25-55-7 (ajouter dans les remarques : 701.1013.11 et le nom et prénom de la personne détenue)
Y a-t-il un montant maximum? Si oui lequel?	Non, illimité

QUOTIDIEN DU DÉTENU

Cantine/épicerie

Y a-t-il une épicerie/cantine à l'intérieur de la prison?	Oui
Y a-t-il un montant maximum par commande? Si oui, de combien?	En fonction de l'argent à disposition sur le compte de la personne détenue
Quelle est l'organisation de la cantine (jour de commande, fréquence de commandes par semaine/mois)?	Commande le lundi et reçue le jeudi
Les visiteurs ont-ils accès à une liste ?	Non

Cellule

Combien y a-t-il de personnes détenues par cellule ?	1, 2 ou 4
Quel est le matériel électroménager (frigo, bouilloire...) à disposition dans la cellule?	Une bouilloire (frigo à disposition dans le secteur)
L'utilisation est-elle facturée à la personne détenue ? Si oui, de combien?	Non
Quel est le matériel électronique (TV, console de jeux vidéo, lecteur DVD...) à disposition dans la cellule?	Une TV
L'utilisation est-elle facturée à la personne détenue ? Si oui, de combien?	Non
Y a-t-il une douche dedans la cellule? Si non, quel est l'accès à la douche (fréquence)?	Douche en cellule

Occupations	
Possibilité d'emprunter des livres	Oui
Possibilité d'emprunter des DVD	Non
Accès à la presse	Oui, sur demande
Horaires et durée de la promenade	1 heure minimum par jour

TRAVAIL ET FORMATION

Y a-t-il des ateliers de travail au sein de la prison ?	Oui
Si oui, de quel type?	Nettoyage et intendance, pour le secteur exécution, atelier allume-feux
Nombre de places disponibles (par atelier)	2 et 8
Rémunération? Si oui, de combien par heure et par jour?	Oui, 25 CHF par jour à 100%
Certificats de travail délivrés?	Oui, sur demande
Conditions particulières pour l'accès à tel ou tel type d'atelier?	Selon les compétences et l'état psychique
Y a-t-il des possibilités de formation au sein de la prison ?	Non

SERVICES ANNEXES

Y a-t-il un service de probation?	Oui
Adresse	Service juridique, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont
Téléphone	032 420 56 30
Fax	032 420 56 31
E-Mail	secre.jur@jura.ch
Y a-t-il un service médical?	Oui
Téléphone	032 420 90 10

Possibilités pour les personnes détenues de rencontrer les spécialistes suivants:

Médecin généraliste et infirmier psychiatrique

Y a-t-il un service religieux?	Oui
Religions représentées	Aumônerie œcuménique
Téléphone	032 420 90 10
Horaires	Mercredi matin
Y a-t-il un service social?	Oui
Adresse	Service juridique, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont
Téléphone	032 420 56 30
Fax	032 420 56 31
E-Mail	secre.jur@jura.ch
Y a-t-il un autre service?	Non

URGENCES

En cas d'urgence, quel numéro de téléphone est valable pour les proches de la personne détenue afin d'informer la personne en détention?

032 420 90 10